

Défi n°23 : Renforcer la communication/pédagogie/formation pour éviter le brûlage des déchets verts des particuliers



Action 37. Accompagner les territoires pour une meilleure prévention du brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts, vecteur important de la pollution de l'air, est interdit par la loi. Mais en pratique, il perdure : habitude ancrée, manque d'information sur l'interdiction et ses alternatives ou encore dérogations diverses (et parfois mal comprises) prévues dans l'arrêté préfectoral, les raisons sont diverses. L'action présentée ici comporte plusieurs axes : accompagnement des collectivités pour développer des alternatives, sensibilisation des habitants et mise à disposition d'outils de suivi et de contrôles des brûlages. Ses solutions sont portées et développées par des acteurs associatifs et institutionnels.

Objectifs, résultats attendus

- Développer des alternatives
- Informer et sensibiliser les habitants aux alternatives
- Mieux suivre et contrôler les brûlages
- Réduire le préjudice des brûlages sur la qualité de l'air
- Permettre un retour au sol de la biomasse

Description détaillée de l'action

L'interdiction du brûlage des déchets verts remet en cause une pratique historique et facile à mettre en œuvre de traitement des déchets verts. De plus, la réglementation est encore inconnue ou incomprise du fait de nombreuses dérogations (OLD, agriculteurs). Des solutions alternatives au brûlage existent mais nécessitent donc d'être partagées aux habitants (communication sur les solutions domestiques, journées de démonstration) voire facilitées par les collectivités (prêt de broyeur, opération de broyage à domicile, etc.)

Différentes actions peuvent donc être menées de concert afin de diminuer le brûlage de déchets verts, notamment par les particuliers.

Accompagnement des collectivités pour une meilleure prévention et gestion des déchets verts

France Nature Environnement a accompagné 3 territoires des Bouches-du-Rhône (Cabriès, Mallemort, Aubagne Pays de l'Étoile) pour réaliser un état des lieux de leur gestion des déchets verts, proposer un plan d'action et mettre en œuvre certaines actions : communication sur l'interdiction de brûlage et ses alternatives, organisation de journées de démonstration de broyage, organisation de retours d'expérience inter-communales sur les bonnes pratiques d'entretien des espaces verts, distribution de broyat, etc.

Patrouille et sensibilisation aux risques et alternatives au brûlage

Le processus opérationnel piloté par l'association « Collectif Anti-Nuisances Environnement – FNE13 » de manière bénévole est le suivant, en lien avec la Mairie du 6^{ème} secteur de Marseille :

- Formation d'un personnel municipal à la réglementation et à l'usage d'un capteur d'air (avec l'appui d'AtmoSud) ;
- Élaboration d'un flyer de rappel de la loi et de sensibilisation, indiquant les alternatives possibles sur la commune considérée ;
- Signalements collectés par la Mairie transmis au patrouilleur pour intervention de sensibilisation et d'informations ;
- L'agent municipal se rend sur le lieu du brûlage, sensibilise les administrés en leur faisant constater visuellement sur son smartphone la pollution aux particules fines générées, indique les solutions de

Défi n°23 : Renforcer la communication/pédagogie/formation pour éviter le brûlage des déchets verts des particuliers

gestion vertueuses d'utilisation ou d'évacuation de la biomasse, fait un rappel à la loi et de sa motivation (support flyer) ;

- L'agent municipal informe de l'enregistrement « gratuit » de l'écart à la loi et du risque encouru hors action de sensibilisation.

En cas de récidive, l'association « Collectif Anti-Nuisances Environnement – FNE13 » recommande de faire appel à un fonctionnaire assermenté pour l'application de l'amende prévue de 450 €. Possiblement, FNE13 pourrait se porter partie civile en cas de récurrence.

L'association « Collectif Anti-Nuisances Environnement – FNE13 » propose aux collectivités intéressées d'inscrire l'action dans la politique municipale et de désigner un acteur municipal de terrain volontaire afin de le former et d'initier l'action.

Outils permettant la déclaration obligatoire et la cartographie des brûlages


France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur développe un outil de déclaration et de cartographie des brûlages à destination des collectivités. Cet outil prévoit :

- La mise en place d'un formulaire obligatoire de demande de brûlages (courrier ou en ligne), personnalisé par commune. Ce formulaire contiendra les informations suivantes : renseignement du lieu de brûlage, de la dérogation concernée, information du demandeur sur les pollutions engendrées, les alternatives à sa disposition, etc.
- L'enregistrement des données, mis à disposition des communes et de l'administrateur du site (création d'une base de données des brûlages).
- Une cartographie, jour par jour et par commune, des brûlages déclarés et de leur caractère dérogatoire.

Porteur(s)	Collectivités, Association Collectif Anti-Nuisances Environnement – FNE13, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur, AtmoSud
Partenaire(s)	ADEME
Échéance	2020-2023

Défi n°23 : Renforcer la communication/pédagogie/formation pour éviter le brûlage des déchets verts des particuliers

<p>Impact sur la qualité de l'air / l'exposition des populations</p> <p>Acceptabilité sociale</p> <p>Coût</p> <p>Faisabilité juridique</p>	<p>Effet localement important (qualité de l'air, nuisances)</p> <p>Bonne pour autant que les alternatives soient robustes</p> <p><u>Accompagnement des collectivités</u> : coût salarié FNE</p> <p><u>Patrouille et sensibilisation</u> : à apprécier par la commune + Capteur Air (en cas de généralisation, l'action serait pilotée par FNE13 avec une ressource humaine rémunérée)</p> <p><u>Outils pour déclaration obligatoire et cartographie</u> : à définir, coût salarié FNE, coût nul pour les collectivités</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

 Indicateurs		
Suivi de l'action		
Indicateur de suivi	Chargé de récolte des données	Fréquence de mise à jour des indicateurs
Nombre de brûlages constatés (enregistrement des signalements)	Association Collectif Anti-Nuisances Environnement – FNE13	annuelle
Efficacité des interventions de type « patrouille et sensibilisation » (rapports d'intervention)	Association Collectif Anti-Nuisances Environnement – FNE13	annuelle
Nombre de communes ayant mis en place l'outil de déclaration obligatoire de demande de brûlage / cartographie	FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur	annuelle
Nombre de brûlages déclarés dans l'outil	FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur	annuelle